

Ruée vers les data centers : la souveraineté au détriment des sobriétés ?

Dossier de rédaction de H2o
July 2026

Attirant des milliards d'euros d'investissements, les data centers se multiplient. Une tendance soutenue par le gouvernement. Les collectivités oscillent entre promesses économiques et réalités environnementales.

Publiée au Journal officiel le 26 mai, la loi de simplification de la vie économique autorise désormais à qualifier certains data centers de "projet d'intérêt national majeur". Cette distinction permet de passer outre plusieurs étapes réglementaires pour accélérer l'installation de ces infrastructures parfois gigantesques, sur décision du préfet. En autorisant, par exemple, des dérogations d'urbanisme sur leur hauteur, le texte rappelle que le monde virtuel s'installe sur des milliers de mètres carrés et que stocker, sécuriser et diffuser des données numériques peuvent transformer les paysages. Si la France n'est pas la première à prendre ce chemin dans l'Union européenne, elle n'est pas non plus la première à mobiliser des subventions. Ainsi, à Amsterdam (Pays-Bas), un moratoire a stoppé le développement des plus grands data centers, après des années de prolifération. Pour l'heure, l'Hexagone compte plus de 350 centres de données actifs (dont les deux tiers en Île-de-France) et une soixantaine de projets en cours. Mais les collectivités tirent-elles leur épingle du jeu en accueillant de telles infrastructures ?

La Gazette des Communes [accès sur inscription]